

DEMANDE DE REINTEGRATION

Après une période de disponibilité, si l'agent souhaite réintégrer ses fonctions au sein de l'académie, il doit déposer une demande sur la plateforme Colibris (circuit ci-dessous).

Afin d'obtenir un poste fixe pour la rentrée 2025, l'agent est invité dans le cadre des opérations de mobilité du mouvement intra-académique à formuler ses vœux avant le 7 avril 2025 à 12h sur SIAM.

https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s2_9409833/fr/mobilite-des-personnels-enseignants-du-second-degre-personnels-d-education-et-psychologues-de-l-education-nationale-preparation-de-la-rentree-scolaire-2025

A défaut, l'agent sera affecté à titre provisoire sur une zone de remplacement et affecté selon les besoins à couvrir.

CIRCUIT DE LA DEMANDE

1| Se connecter à l'espace et accéder au formulaire

Vous pouvez vous connecter sur COLIBRIS via :

- Ariane / Arena
- Le lien COLIBRIS : <http://acver.fr/colibrisdpe>



En arrivant sur le site COLIBRIS, vérifier que vous êtes bien sur celui de l'académie de Versailles :

<https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr>

- Dans la barre d'adresse, Versailles doit apparaître



- Le logo de l'académie de Versailles doit être en haut à gauche

2| Renseigner le formulaire en suivant les indications

3| Valider l'envoi du formulaire

La dernière page du formulaire est une page de validation qui vous permet de vérifier votre saisie et de valider votre demande. Un accusé-réception vous est envoyé sur votre adresse mail académique.